
Couverture maladie universelle : plus de 7,8 millions de personnes enrôlées



Invité de l'émission Gouv'Space, salon d'échanges audio, initié par le Centre d'Information et de Communication gouvernementale (CICG), le jeudi 16 novembre 2023, le Conseiller Technique du Directeur Général de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), Ahmed Tidiane Diomandé, a révélé que plus de 7,8 millions de personnes ont été enrôlées à la Couverture Maladie Universelle (CMU), à la date de 13 novembre 2023.

« La CMU est entrée dans sa phase active avec le début des prélèvements le 1er juillet 2019 et celui des prestations le 1er octobre 2019. Pour la première fois, un système généralisé de couverture maladie est fonctionnel en Côte d'Ivoire pour toutes les populations sans distinction. Au titre de l'identification, à la date du 13 novembre 2023, 7 847 093 personnes ont été enrôlées à la CMU avec un dispositif technique d'enrôlement constitué

de plus de 5000 kits d' enrôlement biométriques répartis sur 1 227 sites d' enrôlements implantés sur l' ensemble du territoire», a affirmé Ahmed Tidiane Diomandé.

Selon le conférencier, une évolution majeure au niveau du dispositif d' enrôlement est à noter. Notamment la possibilité d' enrôler, de produire et de remettre la carte CMU sur place au requérant. 11 sites d' enrôlement et de production In Situ des cartes sont opérationnels à ce jour dont 05 à Abidjan et 06 à l' intérieur du pays. La généralisation de ce dispositif est en cours afin que chaque région du territoire national en soit dotée dans les prochains mois.

Au titre de l' accès aux prestations de la CMU, le Conseiller Technique note l' étendue du réseau national de la CMU qui se compose aujourd' hui de 1 638 établissements sanitaires répartis dans 495 Sous-Préfectures sur 510 que compte le pays et couvre toutes les 31 régions.

Aussi à ce jour, 377 698 assurés ont bénéficié des prestations de la CMU, plus de 1,4 millions d' actes de soins ont été également réalisés pour un montant de plus 2,4 milliards FCFA à la charge de la CNAM.

L' intervenant s' est réjoui de l' amélioration de l' accès aux prestations avec une montée en puissance des prestations de la CMU aux bénéfices des assurés. Le montant des prestations à la charge de la CNAM est en effet passé de 266 millions FCFA en 2022 à plus de 1,2 milliards FCFA sur les trois premiers trimestres de l' année 2023.

Il a évoqué la nouvelle politique du médicament initiée par la CNAM qui permet, depuis octobre 2022, aux assurés de la CMU d' avoir accès à une liste de 741 médicaments déjà disponibles et habituellement vendus dans les officines de pharmacie (pharmacies privées).

L'intervenant a également précisé qu'en plus de cette nouvelle politique qui règle la question de la disponibilité des médicaments, un décret vient d'être pris en vue d'intégrer l'hypertension artérielle et le diabète, dans leur forme non compliquée, au panier de soins de la CMU.

La CMU est un système national obligatoire de couverture de risque maladie, dont l'objectif est d'assurer l'accès à des soins de qualité à moindre coût à l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire. Elle est rentrée dans sa phase active le 1er octobre 2019. Avant 2014, seulement 5% de la population bénéficiait d'une couverture contre le risque maladie.

Pierre Melèdje